



SANS LOGIS^{ASBL}

Maison d'Accueil pour Femmes & Enfants agréée par la Région Wallonne - Rue Bassenge, 46 4000 Liège (Belgique)

Téléphone : 04 222 13 55 Téléfax : 04 223 19 15 accueil.femmes@sans-logis.be

N° d'entreprise : 0414002532



Rapport d'activités 2025

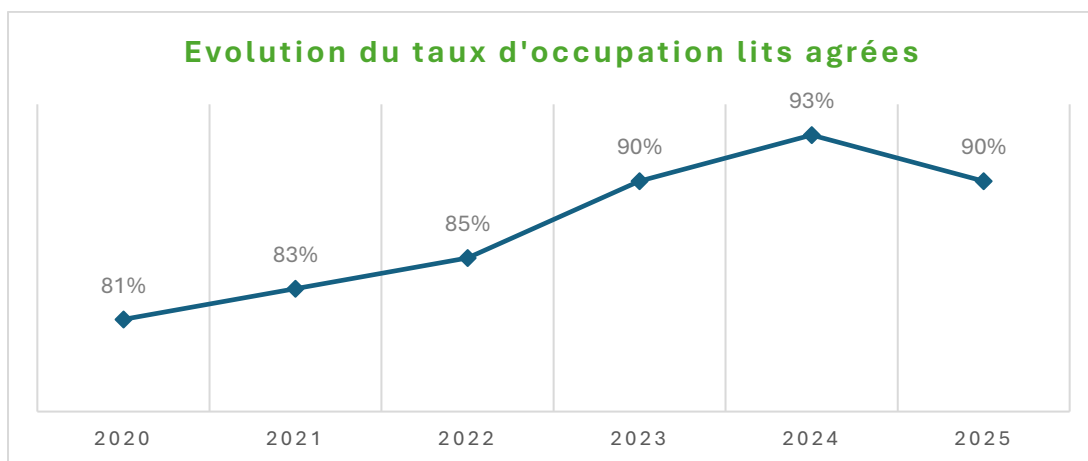
Maison d'Accueil pour femmes et enfants

Ce rapport 2025 présente de manière synthétique les différents éléments statistiques, ainsi que des principaux projets menés. Aussi, cette année s'apparente à une année de changement de direction à la maison d'accueil pour femmes et enfants. Outre ce changement, l'équipe socio-éducative s'est toujours attelée à répondre aux demandes sans cesse croissantes d'hébergement. A maintenir un accueil de qualité et chaleureux où les femmes et leurs enfants peuvent se sentir en sécurité et pouvoir se « *re-poser* » et envisager un avenir plus serein.

I. Réflexions autour des éléments statistiques

Les Sans-Logis pour femmes et enfants accueille et héberge des personnes en difficultés sociales, en période critique ou en danger à cause de problèmes familiaux ou conjugaux, ou encore parce que momentanément sans logement. Notre structure d'hébergement est agréée pour 44 lits, et est subventionnée par la Région Wallonne pour 41 lits.

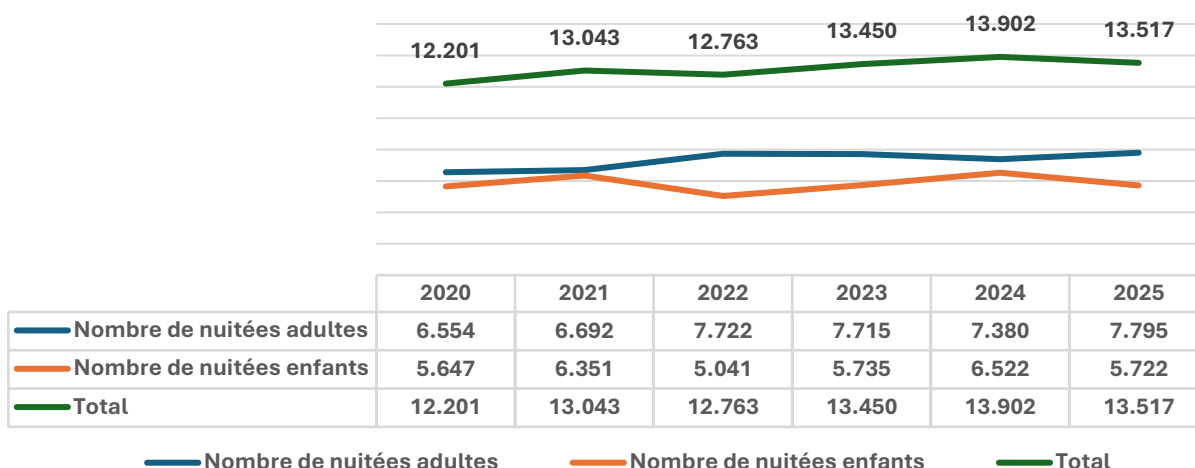
Le taux d'occupation et l'évolution des nuitées/séjours



Le taux d'occupation est en constante évolution. Toutefois, remarquons une légère diminution en comparaison avec l'année 2024. Cela s'explique principalement par le fait que nous avons retrouvé un foyer de cafards dans deux chambres, que nous avons dû condamner plusieurs semaines pour le traitement.

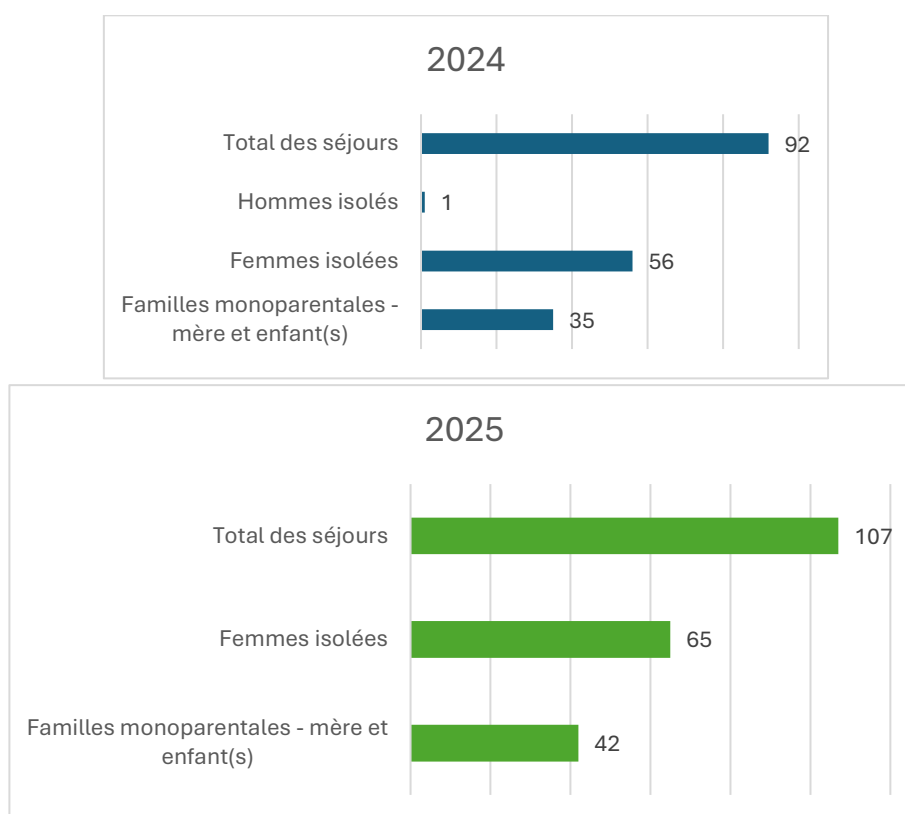
778 : c'est le nombre de demandes que la maison d'accueil n'a pas pu satisfaire faute de places disponibles. 778 dames et/ou familles qui n'ont pas trouvé la réponse dont elles avaient urgemment besoin. Les demandes se multiplient et deviennent plus complexes, tandis que les ressources humaines, matérielles et financières n'évoluent pas au même rythme.

Evolution du nombre de nuitées totales



Même si notre taux d'occupation a légèrement baissé par rapport à 2024, comme illustré dans le tableau ci-dessous, le nombre de séjour a augmenté. Ce qui multiplie le nombre d'arrivées (pour de *courts séjours*) sans pour autant augmenter proportionnellement le nombre de nuitées

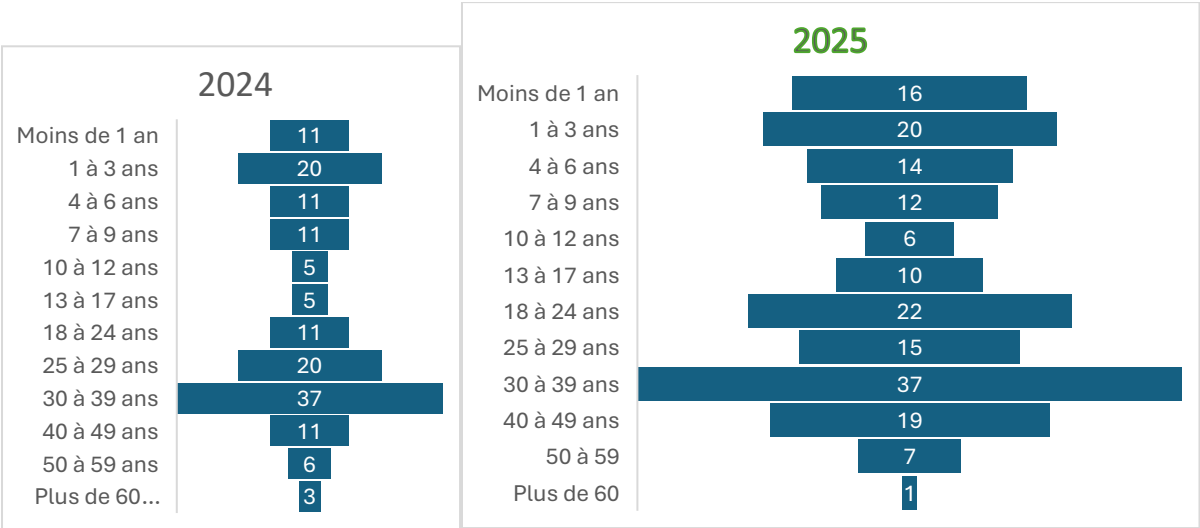
La composition familiale



Les femmes seules restent plus nombreuses à frapper à notre porte que les femmes accompagnées d'enfants. Ce chiffre reflète une tendance observée depuis maintenant plusieurs années.

Parmi les freins exprimés et observés, les femmes avec enfants hésitent davantage à demander de l'aide par crainte d'un signalement ou d'une intervention des services de protection de l'enfance. Ou elles se sentent le devoir de « *tenir bon* » pour préserver la stabilité des enfants, lorsqu'il s'agit de violences conjugales.

La répartition des personnes selon l'âge

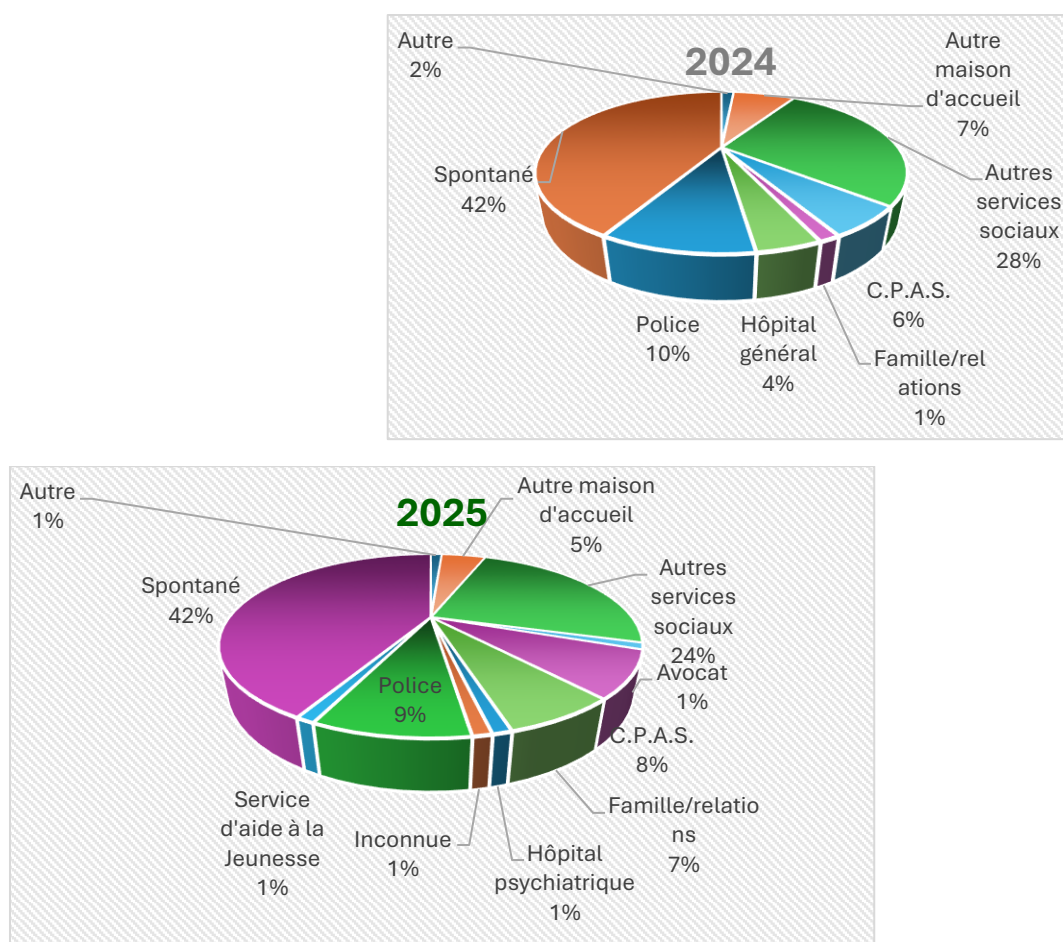


Globalement, la distribution des âges reste inchangée. Toutefois, remarquons une nette augmentation de jeunes femmes de 18 à 25 ans. Il s'agissait pour toutes ces jeunes femmes, et sans exception, un parcours de vie chaotique depuis la petite enfance (violences intra-familiales et/ou placement), sans attaches familiales, en perte de repère et avec un réseau peu soutenant.

Provenance

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Logement autonome	49,32%	38,57%	29,20%	37%	27,54%	40,91%
Institution	10,96%	25,71%	18,58%	23%	21,54%	6,82%
Famille	16,44%	12,86%	20,35%	15%	13,04%	18,18%
Aucun endroit fixe	20,55%	22,86%	30,97%	25%	36,23%	32,95%
Inconnue	2,73%	0,00%	0,88%	0,00%	1,45%	1,14%

Provenance par filière d'accès



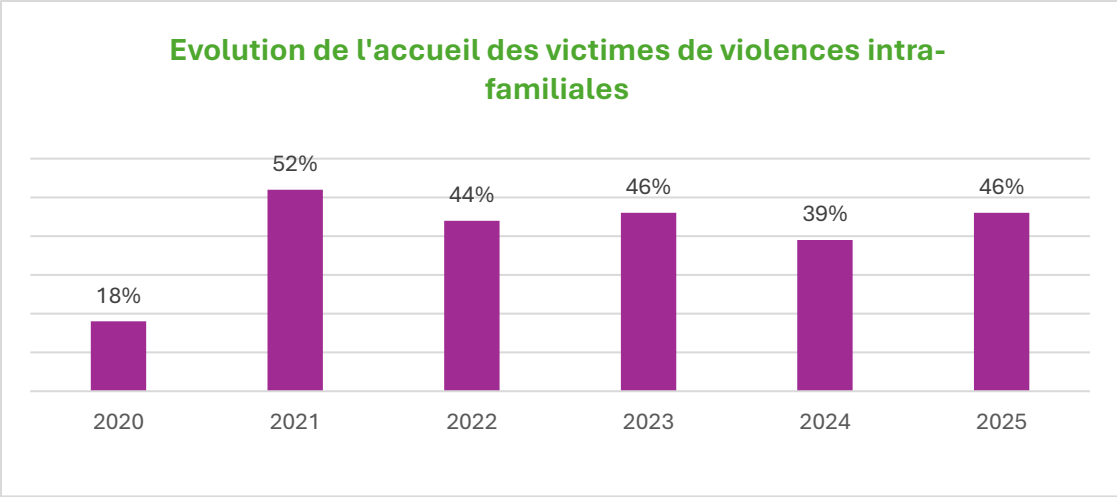
En 2025, nous observons une évolution significative des personnes provenant de logements autonomes. La majorité des femmes qui se présentent spontanément à notre porte le font pour trois raisons principales :

- elles ont été orientées par d'anciennes résidentes, qui jouent un rôle essentiel de relais et de soutien.
- elles fuient leur domicile pour se protéger d'un mari ou d'un membre de la famille violent.
- elles se retrouvent exclues de leur milieu familial, souvent de manière soudaine et sans solution alternative.

À cela s'ajoute une autre réalité : certaines d'entre elles, dont le logement est considéré comme insalubre ou surpeuplé, ou sous menace d'une expulsion, elles sont contraintes de le quitter. Or, faute de moyens suffisants et face à des loyers devenus excessifs, elles n'ont matériellement pas le temps, ni la capacité financière de retrouver un autre logement.

Plus de trente pourcents sont enregistrées comme ne venant *d'aucun endroit fixe*. Il ne s'agit pas majoritairement de femmes ayant séjourné dans la rue même si ces cas existent. Elles transitent par leur réseau avant d'arriver soit directement à la porte de notre service ou en abri de nuit qui nous les oriente.

Notons, que les orientations par la police sont systématiquement, des dames victimes de violences.



Dans l'ensemble, même si les pourcentages varient d'une année à l'autre, le niveau d'accueil reste nettement supérieur à celui de 2020 (= période COVID/confinement). Cela montre une tendance générale à l'augmentation.

Paradoxalement, une hausse peut être un signe positif. Cela ne signifie pas qu'il y a plus de violences qu'avant, mais nous espérons, que plus de victimes osent demander de l'aide.

La durée des séjours

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
- de 3 jours	21,69%	11,84%	17,86%	18,27%	9,64%	22,90%
3 j. à – 8 jours	9,64%	9,21%	11,61%	6,73%	13,25%	9,64%
8 j. à – 1 mois	15,66%	15,79%	16,96%	8,65%	7,23%	10,80%
1 m. à – 3 mois	18,07%	18,42%	19,64%	24,04%	20,48%	14,46%
3 m. à – 6mois	15,66%	27,63%	20,54%	27,88%	26,51%	19,28%
6 m. à – 1 an	18,07%	15,79%	11,61%	14,42%	22,89%	19,28%
1 an et +	1,21%	1,32%	1,79%	0,00%	0,00%	3,64%

Nous pouvons observer une augmentation des séjours « *de – de 3 jours* ». Il s'agit principalement de femmes victimes de violences conjugales qui, lors d'une crise, cherchent la protection pour quelques jours. Ou d'autres qui se présentent en urgence, en soirée ou la nuit et pour qui, une réorientation en abri de nuit n'est pas adaptée.

Comparativement aux autres années, les séjours « *d’1 an et plus* » apparaissent. Cela s’explique principalement par le fait que depuis 2025, les résidentes peuvent séjourner jusqu’à 360 nuitées. Cette dérogation est activée si l’équipe socio-éducative juge de la pertinence et de la cohérence avec le Projet d’Accompagnement Individuel.

A titre d’exemple, les personnes pour qui une dérogation a été établie :

- Soit pour une famille nombreuse (4 enfants), reconnue réfugiée, ne maîtrisant pas le français et pour qui les propriétaires rechignent à conclure un bail avec des personnes émargeant au C.P.A.S.
- Soit des dames isolées présentant un handicap et/ou une pathologie psychiatrique, pour lesquelles une orientation vers une structure adaptée (habitation protégée, logement supervisé, maison de soins psychiatriques...) s’avère nécessaire, mais dont les délais d’admission sont particulièrement longs.

La destination

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Inconnue	38,55%	18,84%	17,86% ⁷	21,15%	28,92%	21,69%
Logement autonome	32,53%	47,83%	39,29%	53,85%	45,78%	44,58%
Famille	9,64%	5,80%	16,96%	4,81%	13,25%	18,07%
Institution	16,87%	20,29%	18,75%	15,38%	10,84%	13,25%
Autres	2,41%	7,25%	0%	0%	0%	0,00%
Aucun endroit fixe	0,00%	0,00%	7,14%	4,81%	1,20%	2,41%

Le nombre de personnes qui nous quittent sans indiquer leur destination reste important. Pour la plupart, il s’agit de femmes pour qui la maison d’accueil n’était pas la structure adaptée à leurs problématiques (assuétudes et/ou pathologie psychiatrique) et pour qui la vie en collectivité devenait inévitablement incompatible.

Et concernant le départ en logement autonome, il s’agit principalement des victimes de violences bénéficiant d’un accès prioritaire au logement social. En effet, une femme qui fuit un contexte violent peut obtenir 5 points de priorité, et cumuler jusqu’à 10 points si elle est également en situation de sans-abrisme.

II. Le travail au sein de la maison d'accueil

1. Accueil et réorientation

Nous sommes joignables par téléphone, par mail ou physiquement à la maison d'accueil 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

En journée, une permanence quotidienne est assurée par un assistant social pour pouvoir recevoir les demandes d'hébergement faites par téléphone, par mail, ou « à la porte ». Lorsque les demandes sont faites par téléphone, l'assistant social fait une brève analyse de la situation afin d'orienter la personne au mieux. Si nous disposons de place, l'assistant social fixera alors un rendez-vous dans les plus brefs délais pour un entretien. Celui-ci consiste à une première rencontre avec la personne, analyser la demande et présenter la maison d'accueil.

Si l'entretien est concluant, l'entrée à la maison d'accueil se fait généralement dans les plus brefs délais. S'il ne l'est pas, et dans la mesure du possible, nous réorientons la personne vers un service adapté.

Régulièrement, et suivant les disponibilités, nous pouvons accueillir une personne dans l'urgence sans entretien préalable quand le danger de la situation le nécessite (exemple : une dame violente par son conjoint ou un membre de sa famille qui se présente à la porte spontanément, ou qui est orienté par la police). La situation de la personne sera alors analysée par un assistant social dans les jours qui suivent.

2. L'accompagnement individuel et collectif

L'entrée en maison d'accueil représente un grand bouleversement, autant pour les femmes que pour les enfants que nous accueillons. Il n'est jamais facile de vivre avec des personnes inconnues dont les valeurs, les croyances, l'éducation et la culture sont différentes des siennes. Cela peut entraîner des tensions et des conflits au sein de la vie communautaire. Ajoutons que leur parcours avant l'arrivée au Sans-Logis, est souvent caractérisé par une précarité sociale.

En effet, la précarité sociale que vive toutes les résidentes conduit à des déficits sur différents niveaux : sur la santé et l'accès difficile aux soins, entraîne isolement et exclusion, fragilise la parentalité, rend structurel la pauvreté économique et matérielle.

C'est pourquoi l'individuel et le collectif sont deux axes primordiaux, étroitement liés et qui qualifient le travail au quotidien des éducateurs et des assistants sociaux.

a. L'accompagnement individuel est un travail conséquent.

Il porte certes sur la mise en ordre de la situation administrative et financière des personnes. Mais il s'agit aussi du soutien et de l'écoute au quotidien, par l'ensemble des travailleurs sociaux. Cet accompagnement permet à la fois de travailler sur le vécu bien souvent traumatique des personnes hébergées (violences, inceste, sans-abrisme, maladies ...) mais également sur la difficulté de vivre en collectivité.

b. L'accompagnement collectif

Au quotidien, les éducateurs se répartissent les différents postes clés de la vie collective à savoir :

- L'éducateur « responsable » qui veille au bon fonctionnement du groupe, assiste une maman dans les soins aux enfants, endosse le rôle de médiateur pour « dégoupiller des tensions ». C'est la personne vers qui se tourner en cas de besoin ;
- L'éducateur « aide ménage » qui conseille, éduque à l'entretien des espaces communs ;
- L'éducateur « aide au repas » qui assiste la résidente pour la préparation des repas et sensibilise celle-ci au gaspillage alimentaire.

Bien que le quotidien de la vie de la maison d'accueil soit rythmé par différentes tâches et démarches avec les résidentes, l'accompagnement collectif c'est aussi organiser des moments plus ludiques et festifs tels que : fêter les anniversaires, activité à la piscine ou au Bowling, une journée à la mer, soirée Halloween, ...

Ces moments sont des occasions pour les résidentes et leurs enfants d'expérimenter de nouvelles expériences et souder le groupe.

3. Le travail « en duo » de référents

Dès son arrivée, chaque résidente se voit attribuer un duo de référents (un assistant social et un éducateur). Ceux-ci accompagneront plus particulièrement la résidente en la rencontrant régulièrement durant la semaine pour répondre aux mieux à ses besoins, questionner son projet et de pouvoir suivre au quotidien l'avancée de ses démarches.

Chaque référent a sa spécificité : l'assistant social accompagne la résidente dans sa remise en ordre administrative et financière, dans sa gestion financière y compris la réalisation d'une épargne. Tandis que l'éducateur accompagne la résidente pour la gestion au quotidien au sein de la maison d'accueil. L'éducateur apportera une attention particulière au soin de santé (physique et mental) et à son suivi.

Aussi, l'éducateur apportera un soutien à la parentalité. Il sera attentif que les besoins des enfants soient rencontrés et il guidera la résidente vers des pistes de solutions en fonction des difficultés exprimées et observées.

4. Les activités au sein de la maison d'accueil

a. Le conseil des résidentes

Organisée un mardi par mois, cette réunion offre au groupe d'expérimenter une manière différente de communiquer. En effet, s'exprimer, écouter l'avis de l'autre, respecter les différences et construire ensemble une décision commune, sont pour certaines, des expériences inédites ! Pour dynamiser ce conseil, les travailleurs sociaux doivent souvent faire preuve de créativité en utilisant divers outils d'animation

b. La halte-garderie

La halte-garderie, mise sur pied durant deux matinées (mardi et jeudi), existe depuis de nombreuses années à la maison d'accueil. Elle se déroule dans un local aménagé et adapté pour les « tous petits ». Elle permet aux mamans d'effectuer leurs démarches à leur aise ou, tout simplement, de souffler. Aussi, les éducateurs utilisent ce local lorsque le besoin de recréer un moment « cocooning » entre maman et enfants se fait ressentir.

c. Le magasin de seconde main

Il est ouvert cinq demi-journées par semaine : à tous, résidentes, ex-résidentes et personnes extérieures. Régulièrement fourni par les dons de vêtements et accessible à des prix très démocratiques. Il permet également de dépanner les résidentes qui ont dû quitter le domicile dans la précipitation. Aussi, c'est un lieu où certaine résidente redécouvrent une activité, se sentent « utile » dans un lieu sécurisant et familial. Et lorsqu'elles ont quitté la maison d'accueil, elles continuent à s'y rendre et parfois se propose pour y faire quelques heures de bénévolats.

d. Les ateliers divers

➤ *Le planning familiale Louise Michèle :*

Depuis de nombreuses années, chaque lundi après-midi, Carole partage le repas de midi avec les résidentes et les invitent ensuite à la rejoindre autour d'un café, d'un jeu ou simplement voir ce qu'il s'y passe. Cependant, depuis un ou deux ans, cette activité en groupe se fige, les résidentes préférant être écoutées dans leur souffrance, dans l'intimité du groupe. Pour ce faire, Carole leur offre alors des séances individuelles, tout en continuant à proposer des animations collectives sur des sujets spécifiques.

➤ *L'atelier « MOI »*

Animé par deux travailleurs de la maison d'accueil, une fois par semaine. Cet atelier créatif a pour objectifs principaux : permettre aux résidentes d'exprimer leurs émotions autrement que par les mots, favoriser le bien-être et la détente, valorisation de soi et de la créativité, créer du lien et un sentiment de groupe.

➤ *Self-défense*

Tous les trimestres, un policier à la retraite (expert en arts martiaux et véritable passionné de la protection des publics vulnérables) vient partager son savoir-faire avec les résidentes. Grâce à ces ateliers de self-défense concrets, rythmés et accessibles à toutes. Les résidentes apprennent à réagir, à se protéger et à gagner en confiance face aux situations du quotidien.

III. Les partenaires

Parmi les partenaires réguliers et avec qui nous avons des contacts réguliers, citons : la cellule SDF du CPAS de Liège, la maison médicale du Laveu, l'U.M.P.S. (service des urgences psychiatriques du C.H.R. de la Citadelle) et le CVFE.

Aussi, une éducatrice et une assistante sociale prennent part quant à elles aux rencontres organisées par la Plateforme Provinciale consacrée aux problématiques liées aux violences intrafamiliales. Dans cette continuité, cette année nous avons établi une nouvelle collaboration avec le service DIVICO : « Dispositif Interdisciplinaire de Lutte contre les Violences dans le Couple ».

Cet outil d'Evaluation Intersectorielle des Violences dans le Couple a été mis en place par la Province et la Ville de Liège, en collaboration avec le Pôle de Ressources spécialisées en violences conjugales et intrafamiliales, afin de lutter contre les féminicides, les infanticides, les suicides et les enlèvements d'enfants.

Et pour compléter notre action, nous travaillons avec :

- Les Urgences Sociales du CPAS de Liège
- Cap Migrant et Aides aux personnes déplacées
- Services de Santé mentale (Accolade, Club André Baillon, SIAJEF, Parent-Enfant)
- Hôpitaux
- Les autres maisons d'accueil (L'Accueil de Verviers, La Traille à Engis, Thaïs)
- Les centres pour personnes toxicomanes (Start Mass, Nadja, Centre Alfa ...)
- ICAR, Espace P
- O.N.E
- S.A.J et S.P.J
- CaSS
- CRIPEL
- Psy 107
- Etc.

IV. Le personnel

Dans le cadre de son fonctionnement quotidien, la maison d'accueil pour femmes et aux enfants dispose de 15,81 équivalents temps plein. Répartis de la manière suivante :

- 11,13 subventionnés RW
- 1 Maribel
- 1 APE
- 0,5 nouvel engagement
- 2,18 sur fonds propres

Au 31 décembre 2025, elle se compose de (par ordre d'ancienneté au sein du service) :

- Maci (dit Mathias) BARDUC, ouvrier d'entretien (1989)
- Paul DE SMET, assistant social (1997)
- Farida AMARA KORBA, éducatrice (1998)
- Patricia GLADALA, éducatrice de nuit (2000)
- Touria SAFI, éducatrice (2006)
- Jean-Noël CARRIERE, éducateur (2009)
- Sophie MOUDARESS, secrétaire (2018)
- Florence GOFFARD, assistante sociale (2011)
- Halima SAHMOUN, éducatrice de nuit (2012)
- Audrey LAVIGNE, assistante sociale (2013)

- Aurélie PIAZZA, secrétaire (2014)
- Lina GOOSSENS, directrice (2016)
- Elodie STRAPE, éducatrice (2017)
- Jean-Loup CARLIER, assistant social (2017)
- Vanessa FOURNIER, éducatrice (2018)
- Caroline HENROTTAY, éducatrice (2023)
- LIARD Valentine, éducatrice(202

V. Perceptives 2026 et commentaires

En 2020, en raison de « la crise COVID », le dispositif du « lit d'urgence » géré par le service des urgences sociales du C.P.A.S. de Liège avait dû être interrompu et n'avait, depuis lors, pas été remis en place.

Au cours de l'année écoulée, le C.P.A.S. de Liège a réaffirmé l'existence d'un besoin urgent d'hébergement ponctuel destiné aux femmes en situation de grande vulnérabilité. À la suite de plusieurs rencontres constructives, une nouvelle collaboration a pu être établie. Celle-ci entrera en vigueur dès janvier 2026.

Pour 2026, nous avons développé un partenariat avec une école d'ergothérapeutes afin de rendre notre règlement d'ordre intérieur plus accessible aux enfants et aux personnes en situation de handicap. Les étudiants analyseront le document actuel et proposeront des adaptations.

L'objectif est que chacun puisse comprendre les règles et participer pleinement à la vie de la maison d'accueil. En parallèle avec la transition de la maison d'accueil pour hommes et familles, ce projet renforce notre démarche inclusive tout en offrant aux étudiants une expérience pratique et utile.

Aussi, une formation collective regroupant le personnel des deux maisons d'accueil sera organisée autour de la question « Parentalité et assuétudes ». Cette formation permettra, nous le souhaitons, à créer des moments de partage, d'encourager l'intelligence collective et de renforcer le sentiment d'appartenance à une même organisation.